

Pôle communication *Tél.* : 24 66 40

Mercredi 9 mai 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président du gouvernement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 9 mai, a arrêté un projet de délibération du Congrès, adopté cinq délibérations du gouvernement et 14 arrêtés et examiné 27 dossiers d'étrangers. Il a également émis des avis sur deux projets de décret.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant une opération foncière sur la commune de Pouébo. La province Nord a rectifié la route provinciale n° 7, au niveau du pont de Nonne situé à Pouébo. Deux tronçons de l'ancienne RT 3 ont ainsi été mis hors service. Ces délaissés, ainsi que l'emprise de la RPN 7, traversent un lot appartenant à M. Marc Dubois. L'objet de la délibération arrêté aujourd'hui est de céder cette emprise à la province Nord qui les rétrocédera à M. Dubois.

2. Délibérations du gouvernement

 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire) et à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal de première instance de Nouméa (pour une affaire).



3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'interprétation de Mme Céline Guérin dans le cadre de la participation de la Nouvelle-Calédonie au symposium de haut niveau sur la conservation durable des requins du Pacifique (Apia) les 1^{er} et 2 mars 2018 (300 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge l'hébergement et la restauration de deux formateurs de l'école d'application de la sécurité civile (ECASC 182 304 francs) dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers de la DSCGR à la formation de chef d'unité d'intervention à bord des navires et de bateaux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2014-3445/GNC du 25 novembre 2014 portant agrément de la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) dans le cadre du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer du programme immobilier Urbana. Il s'agit de modifier le nom de la SARL URBAVATO en SARL URBANA 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé la somme de 7 906 180 F à M. Nicolas Dubuisson, fonctionnaire de la Nouvelle-Calédonie, au titre des sommes qu'il aurait dû percevoir entre les 21 février 2016 et 19 mars 2017 en tant que chef du service administratif de l'IFPSS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget rectificatif 2018 de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie arrêté en recettes nettes à 1 996 395 295 francs et en dépenses nettes à 2 078 204 690 francs, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 81 809 394 francs. Le budget rectificatif consolidé 2018 de la CCI-NC est arrêté en recettes nettes à la somme de 5 028 397 273 F et en dépenses nettes à la somme de 5 127 062 710 francs, faisant apparaître un résultat global consolidé déficitaire de 98 665 437 francs.



Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des personnes habilitées par les autorités certificatrices à l'accompagnement d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) au titre de l'année 2018, suite à une erreur matérielle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité de la certification professionnelle du diplôme d'aide médico-psychologique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA) qui s'élève en recettes à la somme de 844 454 000 francs et en dépenses à la somme de 843 825 000 francs. Le tableau de financement du budget primitif 2018 de la chambre de métiers est arrêté en ressources à la somme de 100 249 000 francs et en emplois à la somme de 85 474 000 francs, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 14 775 000 francs.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des diplômes étrangers assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 100 000 F à l'association des enseignants de mathématiques de Nouvelle-Calédonie (As2Maths NC) pour l'opération « Rallye Maths » en faveur des élèves de classe de 6e.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société ARIAL CNP ASSURANCES en qualité de société d'assurances autorisée à exercer en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société EULER HERMES SA en qualité de société d'assurances autorisée à exercer en Nouvelle-Calédonie.



Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la SAEM Sud Forêt à importer 15 kg de semences de pins hybrides issus de croisement entre les espèces *Pinus caribaea* et *Pinus eliottii* en provenance d'Australie. Cette demande s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques de développement de la filière bois conduites par les provinces, pour reboiser le massif de Tango après exploitation par coupe rase des plantations existantes dans le Nord; et pour procéder au boisement du site du « Champ de bataille » et sur foncier privé dans le Sud. Le plan de reboisement engagé depuis 2012 prévoit d'autoriser, sur 20 % des surfaces concernées, l'utilisation d'espèces forestières exotiques qui permettront une production rapide de bois de construction, un relais étant ensuite pris par la production des espèces locales (kaoris, pins colonnaires, faux tamanous, etc.).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour l'examen des textes suivants :
 - projet de loi du pays reportant l'entrée en vigueur du régime définitif de la taxe générale sur la consommation (TGC) (rapport n° 3040-18/GNC du 24.04.2018) ;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays relative à l'efficacité énergétique des équipements, à l'interdiction d'importation d'équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone et à l'interdiction d'importation des ampoules à incandescence ou à halogènes;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays relative au régime douanier de l'admission temporaire ;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays relative au régime du perfectionnement passif et du système des échanges standard du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays instituant un crédit d'impôt pour les investissements visant à la protection et à la sécurisation des magasins de commerce de détail;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays relative à la gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles ;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays modifiant les dispositions du chapitre II du titre IV du livre IV du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, relatives aux définitions de seuil de revente à perte, du coût de revient licite et du prix d'achat net;



 désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays modifiant les dispositions du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, de la loi du pays n° 2016-15 du 30 septembre 2016 et adoptant d'autres dispositions.

* *

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également émis 22 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif aux subventions de l'État et d'autres personnes publiques pour des projets d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret instaurant une période de révision complémentaire de la liste électorale spéciale pour l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province.